



Paris, le 6 janvier 2025, 17h45

INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 233-8 II DU CODE DE COMMERCE ET L'ARTICLE 233-16 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Date	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables (hors actions autodétenues (privées du droit de vote) et actions privées du droit de vote conformément à l'article L. 233-14 du Code de commerce)
31 décembre 2024	Actions ordinaires (1,25 € de nominal)	103 204 251	103 204 251	102 916 762